

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

Date de convocation :
26/03/2024

Date de l'affichage :
26/03/2024

En exercice : 12
Présent(s) : 9
Absent(s) : 3
Pouvoir(s) : 1

**ELECTIONS POUR
LE REMPLACEMENT
DES MEMBRES AYANT
DEMISSIONNES
AU CA DU CCAS**

Mairie de Marseille en Beauvaisis

**EXTRAIT DU
REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE**

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le douze du mois d'avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, , Martine LANGLOIS, Françoise LEMARCHAND, Cynthia COTELLE, et Messieurs René THIEBAUT, Gérald LAQUERRIERE, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, et Antonio PREVOST.

Absents : Mesdames Aurélie LEVÊQUE, Servane CARON et Monsieur Thibaut HULLAERT.

Pouvoir : Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Yves DECOCK

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'articles L.123-6 ;

Vu la délibération du 22/06/2022 déterminant le nombre des membres du CCAS au Conseil d'Administration du CCAS ;

Vu la délibération du 22/06/2022 concernant l'élection des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS ;

Considérant que le conseil d'administration du CCAS comprend des membres élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle des différents groupes composant ledit conseil ainsi que des membres extérieurs

Considérant la démission de Monsieur Claude BONDUELLE, membre du conseil d'administration du CCAS représentant le Conseil Municipal ;

Considérant la démission de Madame Angélique SAINNEVILLE, membre du conseil d'administration du CCAS représentant le Conseil Municipal ;

Considérant la démission de Madame Hélène ROHAUT, membre du conseil d'administration du CCAS représentant le Conseil Municipal ;

Il est procédé, sous la présidence de Madame le Maire, à l'élection de 3 nouveaux membres du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS en remplacement de Monsieur Claude BONDUELLE, Madame Angélique SAINNEVILLE et Madame Hélène ROHAUT, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

DELIBERATION 011/2024

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 23/04/2024

ID : 060-216003830-20240423-DELIB011_2024-DE



Une liste de candidats a été présentée :

LISTE N°1

René THIEBAUT
Françoise LEMARCHAND
Martine LANGLOIS

Chaque conseiller municipal a voté. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 10

Nombre des suffrages exprimés : 10

Nombre de bulletin nul : 0

a obtenu : **LISTE N°1 : 10**

sont donc proclamés élus membres du CCAS les candidats de la seule liste présentée.

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,

Le 12/04/2024

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves DECOCK

